

(N<sup>o</sup> 123.)

## SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 JUIN 1858.

### Rapport de la Commission des Travaux publics chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Travaux publics des crédits pour continuation de travaux.

(Voir les N<sup>os</sup> 146 et 220 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Duc d'URSEL, président; Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE,  
DE RYCKMAN DE WINGHE, STIELEMANS, WINCKX, GILLÈS DE S'GRAVENWESEL.  
Rapporteur.

MESSIEURS,

Un projet de loi tendant à obtenir une augmentation aux allocations faites pour la construction du canal de la jonction de la Meuse à l'Escaut, et d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut, est soumis à vos délibérations.

Cette demande de crédit a été examinée par les sections de la Chambre des Représentants; diverses observations ont été faites: toutefois après les renseignements et les explications fournis par le Gouvernement, la demande de crédit a été adoptée par la Chambre.

Votre Commission, Messieurs, croit pouvoir vous proposer également l'adoption du crédit demandé et s'élevant ensemble à la somme de fr. 610,000, divisée en trois articles.

*Le Président.*

Le duc D'URSEL.

*Le Rapporteur,*

GILLÈS DE S'GRAVENWESEL.